

Le phénomène abstentionniste interpelle tous les acteurs, majorité, opposition et société civile de même que les institutions en charge des questions électorales au Burkina Faso telle la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

## II. Quid du rôle des organisations de la société civile pour un enrôlement massif des électeurs ?

S'inscrire sur une liste électorale est le point de départ pour faire valoir son droit de vote. Cela suppose que le citoyen possède les documents administratifs nécessaires pour cette inscription. Or ce n'est pas toujours le cas. En effet, nombreux sont ceux qui ont l'âge de voter mais qui malheureusement n'ont pas soit un acte de naissance, soit la carte nationale d'identité Burkinabé (CNIB) pour se faire enrôler. Du coup, ceux-ci ne peuvent pas participer aux élections. Il y a ceux-là aussi qui possèdent les documents mais malheureusement ne vont pas se faire enrôler. De toute évidence, le faible taux d'inscription sur les listes électorales, doublé du faible taux de participation aux élections ne peut que mettre à mal la légitimité des personnes élues et partant, porter un coup dur au processus démocratique. Pour y remédier, le rôle de la société civile peut être appréhendé à deux niveaux : inciter les populations à se faire établir une CNIB et les amener à s'inscrire sur les listes électorales.

Pour l'établissement de la CNIB, la société civile a joué un rôle direct en organisant elle-même des campagnes d'établissement de la CNIB, et indirect en agissant sur les acteurs politiques afin qu'ils organisent des campagnes tous azimuts. C'est ainsi que par exemple le Groupe d'Etude et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDES-Burkina) a organisé des séances d'établissement de la CNIB dans certaines communes rurales de l'Est avec l'accompagnement technique de l'Office National d'Identification. Ces actions ponctuelles ont permis à ceux qui avaient des difficultés à se faire établir la CNIB, du fait de la distance, d'en disposer aisément. Bien d'autres organisations en font une priorité quotidienne à travers un plaidoyer en direction des autorités communales et une sensibilisation des populations pour l'établissement d'actes de naissance et de CNIB.

Ces actions se sont intensifiées avec l'enrôlement biométrique qui est une première au Burkina Faso.

Au regard de la particularité des élections à venir, législatives et municipales couplées, plusieurs acteurs de la société civile, comme le Cidoc, ont redoublé d'efforts dans la sensibilisation des populations locales. Ce qui a permis l'enrôlement de plus de 4 millions de burkinabé. Ce nombre, sans être totalement satisfaisant vu qu'il y a à peu près 8 millions de burkinabé en âge de voter, est néanmoins supérieur à celui enregistré en 2005 (3.9 millions) et 2010 (3.2 millions). C'est dire donc que la société civile, a fait œuvre utile en incitant les populations à aller se faire enrôler pour les élections du 02 décembre 2012.

Le travail se poursuit pour que le taux de participation soit acceptable, mieux que les élections antérieures.

Centre d'information et de  
documentation citoyennes  
*Connaissances, aptitudes et outils  
pour agir !*



Centre d'information et de  
documentation citoyenne  
*Connaissances, aptitudes et  
outils pour agir !*

## Infocitoyen N°1 à 3

### EDITORIAL

La participation du citoyen à la gestion des affaires de sa communauté est un droit fondamental. La Constitution du Burkina Faso reconnaît en son article 12 que : « Tous les burkinabé sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi ». Qui plus est, l'article 32 reconnaît la souveraineté du peuple dans la conduite des affaires de l'Etat en ces termes « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce dans les conditions prévues par la présente Constitution et par la loi ».

C'est dire le rôle combien important que jouent ou que doivent jouer les populations burkinabé pour l'encrage de la démocratie et pour le développement du pays. L'une des manifestations la plus visible et de loin la plus importante de ce rôle est l'exercice du droit de vote. Lequel est d'ailleurs intimement lié à la démocratie. Il est donc important que les citoyens participent au processus démocratique en se prévalant de leur droit de vote. Toute chose qui requiert qu'ils soient informés et suffisamment outillés pour exercer pleinement ce droit. C'est à cette fin que le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) s'emploie à travers la publication de la brochure « **Infocitoyen** » dont la mission est d'éduquer la population en vue d'une participation politique consciente et engagée.

Ce premier numéro qui paraît dans le contexte des préparations des élections couplées législatives et municipales, abordera la question du droit de vote, son impact sur la consolidation de la démocratie au Burkina Faso, les causes de l'abstentionnisme électoral et le rôle de la société civile pour y remédier. Mais auparavant, il convient de présenter le projet « Campagne d'Education Civique et Electorale dans la province de l'Oudalan –CECEPO- » dont cette brochure est une émanation.

Vous aussi, contribuez à informer votre entourage en participant à l'animation de cette brochure par l'envoi de vos articles ( [infocidoc@yahoo.fr](mailto:infocidoc@yahoo.fr) ).

**Le Coordonnateur**  
Kounkinè Augustin SOME

**CONTRIBUTION DU CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION CITOYENNES  
AU RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE : MISE EN ŒUVRE DU  
PROJET « CAMPAGNE D'EDUCATION CIVIQUE ET ELECTORALE DANS LA PROVINCE  
DE L'OU DALAN - CECEPO ».**

La participation effective des citoyens au renforcement de la démocratie burkinabè en construction est et demeure un défi pour les acteurs politiques, la société civile et les autorités gouvernementales. L'action conjuguée de tous semble indispensable pour relever ce challenge. Le centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc), à travers le projet de campagne d'éducation civique et électorale dans la province de l'Oudalan (CECEPO), entend ainsi favoriser le développement d'une citoyenneté active et contribuer au renforcement de la participation des citoyens aux prochaines consultations électorales.

Ce projet s'inscrit en faveur du renforcement des capacités de participation des populations, notamment des femmes et des jeunes, à la gestion des affaires locales. Il entend doter les citoyens d'outils d'influence sur les politiques publiques et accroître leur participation au processus électoral. Sa mise en œuvre consiste ainsi à informer et sensibiliser la population sur les droits civiques et les systèmes électoraux et créer des synergies d'actions entre tous les acteurs du processus électoral tels que les organisations de la société civile, les médias, les électeurs, les partis politiques et l'administration électorale, pour que chacun apporte sa contribution à l'amélioration de la qualité des élections.

Le choix de la province de l'Oudalan a été déterminé par les résultats des deux dernières élections présidentielles de 2005 et de 2010. En effet la province a enregistré un taux de participation de 53,87% en 2005 et 34,75% en 2010, taux de participation le plus faible au niveau national. C'est pourquoi Cidoc se propose, à travers des activités d'éducation citoyenne, de formations, de débats, de campagnes de sensibilisation et de mobilisation, de contribuer à améliorer la participation citoyenne non seulement dans la province de l'Oudalan mais aussi dans la région du Sahel.

Déjà une prospection démocratique a été menée dans les cinq communes de l'Oudalan et a permis non seulement de s'imprégner de la perception des citoyens sur la notion du droit de vote, la démocratie, les causes de l'abstentionnisme électoral, de requérir leurs attentes des élus locaux et nationaux mais aussi d'informer et sensibiliser les électeurs sur l'opération de l'enrôlement biométrique en vue de la préparation des élections couplées législatives et municipales du 2 décembre 2012. Ainsi sur le potentiel électoral de 105 313 personnes, 67 056 électeurs se sont fait enrôler soit un taux de 63, 67% inscrits.

Certains ne votent pas non par désintérêt, comme on le croit souvent, mais parce qu'ils ne s'en sentent pas capables. Ils préfèrent alors s'abstenir plutôt que de se sentir coupables d'avoir fait un choix politique infondé ou inique. Le manque de confiance en soi et en ses choix est l'une des raisons de l'abstentionnisme.

Si cette forme d'abstention est surtout due à l'indifférence ou à un désenchantement de l'électeur, celle qui suit est une abstention d'un nouveau genre : l'abstention contestataire. Elle est la suite logique de la crise de confiance des électeurs par rapport à la politique. Mais pourquoi choisir l'abstention pour manifester sa colère ?

## **2. L'abstentionnisme « actif » contestataire**

L'abstention peut revêtir un caractère actif et militant lorsque c'est un acte politique conscient et motivé. Il exprime un refus de choisir, une hostilité envers les hommes politiques en compétition lors de l'élection ou envers les règles de fonctionnement du régime.

L'abstention, comme choix politique, comme expression d'un sentiment réfléchi du citoyen, peut exister. L'usage de l'abstention comme moyen de contester une politique qui ne convient plus aux électeurs paraît un bon moyen d'exprimer sa rancœur et/ou sa colère. Seuls les citoyens conscients des problèmes de l'Etat et de la société et ne partageant pas forcément les opinions des candidats véritablement éligibles pratiquent ce type d'abstention.

Le problème alors mis en jeu est celui d'un affaiblissement de la légitimité du pouvoir politique, élu avec un fort taux d'abstention, qui ne représenterait alors qu'une partie de la population. Non seulement le pouvoir politique est aux mains de politiciens dotés d'une faible représentativité de la population, mais il faut aussi noter que leur place et leur élection perd de ce fait sa légitimité. C'est le vote des citoyens qui fonde la démocratie représentative. Le problème soulevé par l'abstention contestataire est celui de la difficulté pour les citoyens à l'heure actuelle d'exprimer leurs opinions politiques par le vote.

L'abstentionnisme électoral, d'un point de vue politique, semble donc reposer sur un paradoxe : s'il peut à la fois paraître comme un désengagement politique du citoyen, qui ne répond pas à ses devoirs fondamentaux (le vote), par désintérêt il peut aussi, dans un autre cas, être l'expression d'un engagement politique, mais d'un engagement qui non seulement se détourne des formes politiques communes, mais qui est aussi le reflet d'un sentiment contestataire. De tout ce qui précède, peut-on conclure que les citoyens abstentionnistes sont de mauvais citoyens car ils ne votent pas ?

En clair, comment expliquer l'abstentionnisme croissant à l'heure actuelle ?

Pour traiter de la question, nous l'aborderons uniquement dans sa dimension politique, étant entendu que des raisons sociologiques peuvent l'expliquer aussi.

En outre, les chiffres montrent que le taux d'inscription, comparativement à la population en âge de voter, demeure très faible. Or il est indéniable que pour voter, il faut être inscrit sur une liste électorale.

Quel rôle peut jouer la société civile pour un enrôlement massif des électeurs ?

### **I. La dimension politique du phénomène de l'abstentionnisme électoral**

L'abstentionnisme systématique peut être divisé en deux faces : l'abstentionnisme de l'indifférence, de la méfiance et l'abstentionnisme contestataire. Autrement dit, l'abstentionnisme « passif » et l'abstentionnisme « actif ».

#### **1. L'abstentionnisme « passif » ou de la méfiance**

L'électeur moyen n'a pas toutes les cartes en mains pour pouvoir faire un choix réfléchi et objectif lors d'une élection : le vote est une façon d'exprimer ses idées politiques, via un parti, via un candidat ; or avoir des idées politiques nécessite une certaine maîtrise de la vie de la société, des affaires publiques, de la politique. Le vote est donc toujours plus ou moins subjectif, et se dirige vers le meilleurs discours, les meilleures idées, ou l'image la plus attrayante. Raison pour laquelle cette forme d'abstentionnisme est aussi qualifiée d'abstentionnisme par « incompétence ».

Les électeurs ont de plus en plus l'impression d'entendre les mêmes discours, d'assister aux mêmes débats assez stériles, année après année, élection après élection. Ils ont de plus en plus de mal à percevoir la pertinence d'une élection, l'intérêt de se motiver pour faire leur propre choix politique. La raison est que les promesses électorales faites par les politiciens ne sont jamais tenues ou le sont en partie. Dans ce contexte, le citoyen se voit désabusé, devient indifférent à la politique en générale et aux élections en particulier. Il devient alors simple spectateur de la vie politique.

Quand on sait que le rôle d'un parti qui se lance dans la compétition électorale est de conquérir et gérer le pouvoir, on n'a de bonnes raisons d'attendre des politiciens qu'ils résolvent les problèmes sociaux des populations. D'ailleurs, les programmes politiques, les discours pré élection, se proposent de remédier aux maux dont souffrent les populations et de donner satisfaction à leur besoin. Le plus offrant trouve donc la grande masse d'électeurs derrière lui. A l'heure du bilan, les citoyens se voient trahis puisque leur situation sociale ou économique n'a pas évoluée. Alors, leur choix politique prend une autre orientation. D'une façon générale, le manque de dialogue entre politiciens et le reste de la population peut expliquer ce repli des Burkinabè, ce refus de voter de plus en plus massif.

Ce résultat est fort satisfaisant et Cidoc entend renforcer la sensibilisation, l'information et la mobilisation par le biais des formations des associations locales, des émissions radiophoniques, des publications de brochures « **Infocitoyen** », des jeux concours scolaires, des conférences débats qui seront organisés au profit de tous afin de faire rayonner la démocratie et l'état de droit au Burkina. Connaitre ses droits et devoirs est une nécessité, voter est un droit et une arme pour le citoyen ; Cidoc à travers le projet « CECEPO », vous fournit les connaissances, les aptitudes et les outils pour agir et utiliser cet outil qu'est le (droit de) vote pour que triomphe la démocratie légitime et juste.

## **LE DROIT DE VOTE : NOTION ET IMPACT SUR LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE AU BURKINA FASO**

### **1. Le droit de vote : notion**

Le vote est une méthode de prise de décision utilisée par une personne, un groupe de personnes ou une institution. Il fait partie d'un processus qui prend le nom de scrutin ou d'élection. Election, du verbe élire, vient du latin « Eligere » qui veut dire choisir. Les élections sont le processus par lequel, le citoyen, au moyen du vote, désigne des représentants qu'il juge capables de défendre ses intérêts et de garantir le respect de ses droits. Le droit de vote est une compétence offerte au citoyen par la Constitution, loi suprême du Burkina Faso et au moyen de laquelle il choisit ses représentants et donne son avis sur la gestion des affaires dont il est le souverain. Elle s'exerce dans les limites et sous les conditions que la constitution a elle-même déterminées et dans le respect des dispositions du Code électoral.

Les élections, lorsqu'elles sont libres et transparentes, participent à consolider la démocratie et à légitimer les pouvoirs. Toutes choses qui concourent à la paix sociale. Dans certains pays, comme la Belgique, le vote est obligatoire. Toute personne qui remplit les conditions est appelée à se rendre aux urnes sous peine de sanctions pénales (amendes) et/ou administratives. Au Burkina Faso par contre, il n'y a pas d'obligation juridique en matière de vote. Nul ne peut subir des sanctions du fait de sa non participation à un processus électoral. Le vote est un droit que le citoyen exerce à sa guise.

Toutefois, il est bon de rappeler qu'il est un devoir moral. De nombreuses raisons expliquant l'abstentionnisme électoral peuvent être trouvées ; mais nous mettons l'accent sur les conséquences d'un désintérêt grandissant des populations quant aux processus électoraux.

## 2. Pourquoi voter ? : importance du droit de vote et son impact sur la consolidation de la Démocratie

A tout point de vue, le droit de vote constitue sans doute le symbole le plus important de la participation d'un peuple dans la gestion des affaires publiques. Il n'est pas rare d'entendre des citoyens s'exclamer « c'est la faute du gouvernement ! ». Pourtant, chacun devrait faire part de son choix pour tel ou tel candidat, de son accord ou de son désaccord avec les politiques et orientations du gouvernement.

### - Le vote : une occasion d'évaluer l'exercice du pouvoir politique

Le droit de vote en tant que symbole de l'expression de la souveraineté populaire, permet d'abord au citoyen de choisir leurs représentants au sein des Institutions politiques comme l'Assemblée nationale ou le conseil communal. Les représentants ainsi élus reçoivent mandat de leurs électeurs qui en retour demandent des comptes périodiquement. Si à l'heure du bilan c'est-à-dire à l'expiration du mandat, l'électeur se rend compte que la mission n'a pas été remplie comme il le voulait, il peut choisir de ne pas renouveler sa confiance en votant contre tel ou tel candidat. Mieux que l'abstention qui n'aide pas à l'avancée de la démocratie, le vote constitue le moyen privilégié de l'expression de la réaction des électeurs à l'ensemble des actions des élus.

### - Le vote : occasion de légitimation des pouvoirs publics

Un pouvoir légitime est un pouvoir incontesté par ceux sur qui il s'exerce, il présuppose l'accord du plus grand nombre. C'est le pouvoir qui conformément à la liberté fondamentale de chaque être, repose sur une convention (les règles du jeu électoral) un libre choix (la liberté d'expression) des électeurs. Mis de côté ces considérations juridiques et philosophiques du pouvoir légitime, il faut reconnaître que la faible participation aux élections porte un coup à la légitimité des pouvoirs.

En effet, il peut alors arriver, que les élus ne soient pas reconnus par tous et leur autorité bafouée lorsqu'ils sont votés par une infime partie de la population. Dans ces conditions, la communication entre gouvernants et gouvernés devient difficile et la construction d'une société véritablement démocratique mise à l'épreuve.

### - La faible participation électorale : source de fragilisation des institutions publiques et de recul démocratique

Une faible légitimité des pouvoirs peut conduire à une perte de confiance dans les institutions et les fragiliser. Il en résulte une fracture entre les gouvernants et les gouvernés. Deux mondes juxtaposés qui ne se comprennent pas et qui se regardent en

chiens de faïence. Les processus électoraux crédibles requièrent une mobilisation populaire représentative.

La vie en communauté, implique pour chacun et pour tous, une attention soutenue et constante quant aux choix politiques faits et quant à la gestion des affaires publiques. La démocratie burkinabè, en construction, a besoin de citoyens qui se forment, s'informent et prend part activement à la gestion des affaires publiques à travers l'exercice du droit de vote. En tout état de cause, la participation active et massive de l'électorat, le jour du vote, constitue la meilleure garantie d'un pouvoir politique représentatif de la population qui l'a élue.

Alors, à nos marques pour les élections couplées législatives et municipales de décembre 2012 !

## LES CAUSES DE L'ABSTENTIONNISME DES CITOYENS AUX CONSULTATIONS ELECTORALES

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. Or, aujourd'hui, on assiste à un phénomène croissant de non-participation électorale : le phénomène dit d'abstentionnisme électoral. Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre en considération les sondages effectués par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) en 2011 sur l'encrage des valeurs démocratiques au Burkina Faso. En effet, selon ce sondage 60% de burkinabè s'intéressaient à la politique en 2007 contre seulement 47% en 2010. Cela se vérifie sur les élections présidentielles de 2005 et 2010 qui ont enregistré respectivement 3.9 millions d'inscrits, 2.3 millions de votants soit un taux de 57.5% et 3.2 millions d'inscrits, 1.8 millions de votant avec un taux de 54.90%.

Quant on sait que l'inscription sur une liste électorale et par conséquent la possession de la carte d'électeur est la condition sine qua non pour voter, il y a de quoi s'interroger sur les causes réelles de l'abstentionnisme au vu du pourcentage de la population en âge de voter. Tenez, pour les présidentielles de 2010, sur une population de 16 millions dont 7 millions en âge de voter, seulement 3.2 millions (soit 20%) se sont inscrits. Dans le même registre, la province de l'Oudalan a enregistré le taux de participation le plus faible pour les élections de 2005 et 2010 respectivement de 53.87% et 34.75%.

La question qui se pose alors est la suivante : quelles sont les raisons de ce désengagement politique apparent du citoyen abstentionniste ? L'abstentionnisme est-il le reflet d'un désintérêt des burkinabè face à la politique ou peut-il expliquer autre chose ?